

DONNER DU SENS À VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

IUT DE ROANNE

AGISSEZ POUR
SOUTENIR NOS
PROJETS ET
CONTRIBUER À
L'EXCELLENCE DE
NOS FORMATIONS



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE



L'IUT DE ROANNE EN CHIFFRES

L'IUT EN CHIFFRES



Un IUT à taille humaine

1600 étudiants, dont **300** alternants,
+ de 100 personnels permanents (**67** enseignants
 et enseignants chercheurs, **37** collaborateurs
 administratifs et techniques), **+ de 150** intervenants
 du monde professionnel

**5 Bachelors Universitaires
de Technologie**
 GEA - GIM - QLIO - RT - TC



2 Licences Générales
 AES et SPI

3 Licences Professionnelles
 ABF - TC - BTP



2 Masters
 GI et 3EA

DUETI
 Année à l'étranger



Formations tout au long de la vie
 VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

**La recherche
et le transfert de technologie**



**INSERTION
PROFESSIONNELLE
IMMÉDIATE
OU À COURT TERME**

+ de 500
 partenaires
 (entreprises, associations,
 collectivités...)

+ de 150
 intervenants
 non enseignants

OUVRIR LA VOIE AUX PROJETS DE L'IUT DE ROANNE

EN 2022, L'IUT A INVESTI DANS :

- Des consommables informatiques
- Des sorties pédagogiques
- Des presses manuelles
- Du matériel pour TP
- Une pompe neuve KCB à arbre nu
- Un robot Staubli
- Un centre d'usinage

Le centre d'usinage



Le Robot Staubli



Etienne Barbier
Enseignant
chargé de mission
relation entreprise

"La taxe d'apprentissage, parmi tous les liens possibles entre les entreprises et l'IUT de Roanne, est celui qui consolide nos moyens financiers. Avec 20% de notre budget propre issu de la TA nous pouvons proposer à nos étudiants de nombreux outils techniques mais aussi un environnement pédagogique adaptés à leur formation. Flécher votre TA vers l'IUT de Roanne, c'est soutenir une université au service des étudiants, du territoire et des entreprises."

SOUTENIR L'IUT DE ROANNE PAR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE C'EST :



**Contribuer aux formations d'avenir
pour votre entreprise.**

B.U.T, Licences Pro, Licences, Masters.



**Garantir à nos étudiants de bénéficier
d'équipements de pointe pour être
opérationnels au sein de vos structures.**



**Accompagner nos étudiants à
devenir acteurs de leur
avenir ...et du vôtre**



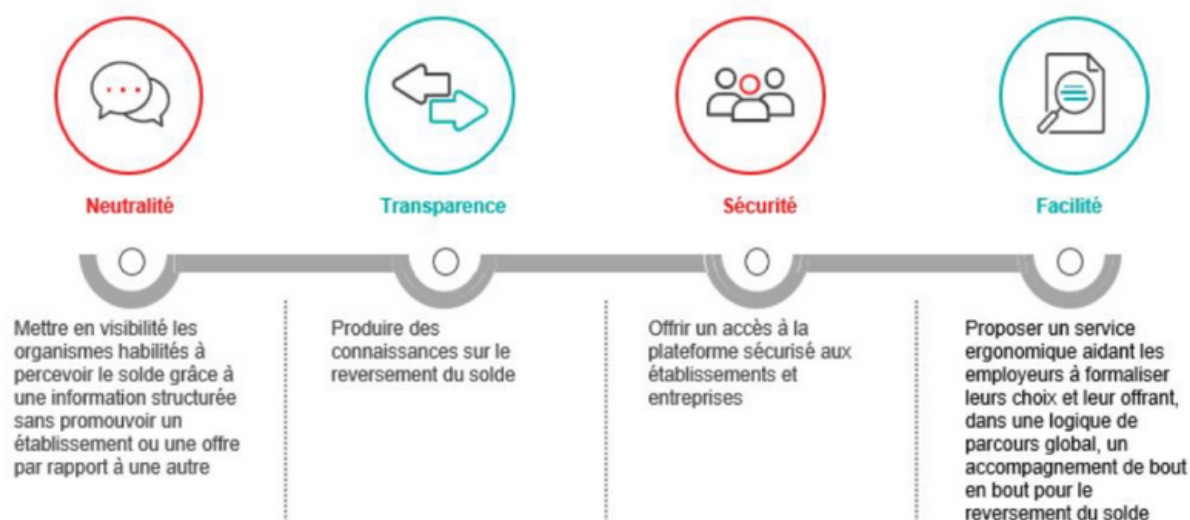
**Investir dans un grand IUT implanté sur
le territoire pour répondre à vos besoins
en compétences.**

VERSER À L'IUT DE ROANNE - SOLTEA

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent. Vous pouvez toujours choisir l'affectation du 13 % de votre taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

QUAND DÉSIGNER SES ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRES ?

La plateforme Soltea sera accessible aux entreprises du 1er avril au 7 septembre 2023. Celles-ci pourront désigner leurs bénéficiaires pendant toute cette période.



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Sur la plateforme Soltéa, l'entreprise crée son compte à partir de son numéro Siret.
2. Grâce au moteur de recherche de la plateforme, l'entreprise cherche IUT de ROANNE, elle sélectionne IUT de ROANNE (recherche possible par nom, code UAI ou localisation.)
3. L'entreprise affecte le pourcentage de son choix à l'IUT de Roanne.

L'IUT DE ROANNE est habilité à recevoir votre versement de Taxe d'Apprentissage avec le code UAI : 0422048Y

VERSER À L'IUT DE ROANNE - SOLTEA

Un moteur de recherche est intégré au site SOLTEA afin de faciliter la recherche des établissements et éviter les possibles erreurs d'affectation. Grâce à celui-ci, il est possible d'accéder à la liste complète des établissements, composantes et formations éligibles.

Recherche établissement

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

IUT DE ROANNE – UAI 0422048Y **ROANNE**

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

LOIRE Distance : **0 à 150 km**

Sélectionnez un département dans la liste 0 km 1 000 km

Recherche d'établissement avec une formation

Intitulé de la formation Titre du diplôme

Niveau de diplôme

Sélectionnez un niveau de diplôme dans la liste

QUAND LES ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES RECEVRONT-ILS LES FONDS ?

La CDC reversera les sommes collectées aux établissements d'enseignement en trois échéances :

- 15 juillet 2023
- 15 septembre 2023
- 15 octobre 2023

CONTACT

Sophie STRAUSS, chargée de relations entreprises
sophie.strauss@univ-st-etienne.fr